

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le deux juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, , Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Thierry BROSSARD

**OBJET : Prolongation du dispositif Conseiller Numérique France Services -
Demande de subvention au titre du dispositif « Conseiller Numérique France
Services » - Commune d'Echiré**

Le Maire expose.

Dans le cadre du volet « Inclusion Numérique » du plan de relance, l'Etat a lancé le dispositif « Conseiller Numérique France Services » qui est piloté et animé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). La commune d'Echiré a candidaté à ce dispositif et a été retenue en 2021.

Un conseiller numérique a été recruté par la commune. Le contrat de projet et la convention de subventionnement signée avec l'ANCT ont été établis pour une durée de 2 ans avec une fin de validité au 10 juin 2023.

Deux ans après le lancement du dispositif et dans une logique de pérennisation des postes, l'Etat s'est engagé dans le projet de loi de finances pour 2023, à poursuivre le soutien financier aux structures employant des CnFS, tout en renforçant la visibilité sur la pérennité du dispositif via un conventionnement pluriannuel.

La commune est éligible à la signature d'une nouvelle convention de subventionnement, pour une période maxi de trois ans si, à l'échéance de la période couverte par la première convention, elle souhaite conserver les postes qui lui ont été attribués.

Par délibération du 2 juin 2023, le conseil municipal de la commune d'Echiré a décidé, pour poursuivre l'inclusion numérique, de prolonger le contrat de projet d'un an du conseiller actuellement en poste après accord entre les parties, sa mission n'étant pas achevée.

Le Maire demande au conseil municipal :

- **de pérenniser cet accompagnement pour un conseiller numérique en sollicitant à nouveau une demande de subvention auprès de l'ANCT ;**
- **de l'autoriser à signer la convention de subventionnement et tout document afférent.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 2 juin 2023

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Thierry BROSSARD

Certifié exécutoire. **0 7 JUIN 2023**
Reçu en Préfecture le :
Notifié ou publié le : **0 8 JUIN 2023**